

Reprise de Petroplus à Petit-Couronne : c'est la dépollution qui dérange !

Le coût de dépollution du site de raffinage Petroplus de Petit-Couronne serait estimé à 160 millions d'euros. Une somme exorbitante qui pourrait bloquer la reprise de la raffinerie.

La législation française impose en effet au dernier exploitant d'un site industriel de prendre en charge l'ensemble des coûts de dépollution du site en cas d'arrêt de l'activité.

D'après des professionnels cités par l'intersyndicale, au coût de la dépollution des sols de la raffinerie, construite en 1929, s'ajoutent 40 millions d'euros pour le nettoyage des installations.

La direction de Petroplus a demandé au bureau d'études Antéa, spécialisé dans les sites et sols pollués, de procéder à un audit environnemental afin de fixer plus précisément le coût du chantier. Cela pourrait d'ailleurs entraîner un nouveau report de la date limite des offres de reprise, fixée au 25 mai. Cinq repreneurs sont déjà pressentis. « *Mais nous ne serons pas vendables si un repreneur doit prendre le risque de faire face à une dette environnementale de 160 millions d'euros* », résume Yvon Scornet, porte-parole CGT de l'intersyndicale.

Une éventuelle aide financière de l'Etat risquerait de susciter un veto des autorités européennes.

Et le délégué syndical CGT d'expliquer : « *Il faut déterminer ce qu'on va faire de la dette environnementale car il va bien falloir trouver une solution. Si l'usine ferme, la dette est exigible dès maintenant. Si l'activité continue, son paiement est repoussé. On ne peut pas exiger du repreneur qu'il prenne la responsabilité de 80 ans de pollution au moment où il arrive* ».

« *La solution serait que l'Etat gèle cette dette environnementale, quitte à se retourner vers l'exploitant historique. Sinon cela va faire fuir tous les possibles repreneurs !* », conclut Yvon Scornet.

Source : JDLE, 23/05/2012